

Affaire n°06-080419: Budget Annexe des Pompes Funèbres /Vote du Compte Administratif (CA) 2018

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 01 AVRIL 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 24

Absent (s): 01

Procuration (s): 04

Total des votes : 27 (Le Maire ne participe pas au vote)

Secrétaire de séance : DE ALMEIDA SANTOS Sylvie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU HUIT AVRIL

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le HUIT AVRIL à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS: Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1" adjoint - Laurence FELICIDALI 22 adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{true} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{true} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal -André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale **Iasmine** JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale -Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Aliette ROLLAND conseillère municipale -Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère Toussaint GRONDIN conseiller municipale -Mélissa MOGALIA conseillère municipal municipale - Éric BOYER conseiller municipal -Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S): Didier DEURWEILHER conseiller municipal.

PROCURATION(S): Emmanuelle GONTHIER 7th adjointe à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4th adjointe - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Laurence FELICIDALI 2th adjointe - Johnny PAYET conseiller municipal à Éric BOYER conseiller municipal.

Date de télétransmission : 11/04/2019 Date de réception préfecture : 11/04/2019

Affaire n° 06-080419: Budget Annexe des Pompes Funèbres / Vote du Compte Administratif (CA) 2018

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal le compte administratif 2018 du budget annexe des Pompes Funèbres

Section d'exploitation

Aucune dépense n'a été enregistrée tandis que les recettes s'élèvent à 5 178,31 € avec le report de l'excédent de l'exercice 2017.

SECTION D'EXPLOITATION								
chap	Dépenses	Réalisations	Chap	Recettes	Réalisations			
011	Charges à caractère général		70	Produits des services	2 040,00			
65	Autres charges de gestion courante		74	Subventions d'exploitation				
66	Charges financières		042	Opérations d'ordre entre sections				
67	Charges exceptionnelles		002	Excédent d'exploitation reporté N-1	3 138,31			
042	Opérations d'ordre entre section							
001	Déficit d'exploitation reporté e N-1							
	Total	0,00		Total	5 178,31			

Le résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2018 s'élève ainsi à 5 178,31 €.

Section d'investissement

Aucun mouvement n'a été enregistré tant en dépenses qu'en recettes.

Le résultat global cumulé des sections d'exploitation et d'investissement s'élève à 5 178,31 €.

Le maire ne pouvant participer au vote quitte la séance, la 2ème adjointe Madame Laurence FELICIDLI étant désignée, à l'unanimité pour le suppléer.

L'élu, Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{et} adjoint, demande un vote à bulletin secret. A la majorité absolue, la procédure est acceptée.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs pour les opérations de vote :

- Danielle ALAVIN 5^{ème} adjointe
- Yves PLANTE 6^{ème} adjoint

Chaque conseiller municipal après appel de son nom a remis un bulletin de vote et a émargé.

POUR	CONTRE	BULLETINS BLANCS	NUL	NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS
08	16	02	01	24

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20190408-DCM06-080419-DE

Date de télétransmission : 11/04/2019 Date de réception préfecture : 11/04/2019

Après dépouillement, le président proclame les résultats :

Appelé à en délibérer, le conseil municipal:

- A la majorité absolue les membres présents et représentés du Conseil Municipal ont voté CONTRE, l'affaire ne peut donc être validée ;
- AUTORISE le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

Date de télétransmission : 11/04/2019 Date de réception préfecture : 11/04/2019

IV - ANNEXES	IV
ADDETE ETCIONATUDES	DO
ARRETE ETSIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES						
MART DES O	Nombre de membres en exercice 29 Nombre de membres présents 24					
A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	Nombre de membres presents27					
	VOTES : Pour					
	Contre					
	Abstentions					
O PELMIO						
OT REC	Date de convocation : 01/04/2019					
A la Plaine des Maintes le 8 au	U 2019					
Le Marie (1),	*					
Délibéré par le Conseil Municipale), réunion en session on de mar la	wil 2019					
OM A	Les membres du (convell (lancourant (2)					
Restant J. F.	of any					
A. H	The second second					
, ,	and the state of t					
Addi	J' J'Illia Co					
The state of the s	The first					
Mos of contraction of Parent Spares						
PATET BY	Prognostion					
	Eger Production DORO Childrine					
1 Of Golden The Control of the Contr	antitu I d					
Musida	persistent					
and a superconstant of the sup						
	10 1 7 1 M					
	111-6					
moscall						
	Musida					
	TIME COL					
amber o'Alun	Emmanuelle Gonthier					
A Contraction of A tree	Employed Serving					
avnt lam	1) Doollook					
1 ann	- College					
V V III V V	'					
W Star						
Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le	et de la publication le					
	A le					

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme; (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20190408-DCM06-080419-DE Date de télétransmission : 11/04/2019 Date de réception préfecture : 11/04/2019